

Loi fédérale sur la politique régionale : le canton adopte sa stratégie 2020-2023

09 juillet 2019

Pour obtenir des fonds fédéraux, les cantons ont jusqu'au 31 juillet 2019 pour déposer la stratégie qu'ils entendent suivre pour favoriser la création de valeur ajoutée dans leurs régions rurales et de montagne.

Le Conseil d'Etat a adopté le 3 juillet 2019 le programme cantonal en faveur de ses régions périphériques. Il s'appuiera sur la vitalité des filières industrielles ou touristiques régionales et les accompagnera face aux changements auxquels ils doivent faire face : réchauffement climatique, nouveaux modèles d'affaire, digitalisation. Une attention particulière sera portée aux collaborations et synergies interentreprises.

Comme par le passé, **le déploiement de cette stratégie s'appuiera sur les organismes régionaux, acteurs clés pour l'accès aux financements fédéral et cantonal pour les porteurs de projets régionaux.**

Le Conseil d'Etat a également confirmé sa participation aux programmes intercantonaux de la Suisse occidentale et de l'arc jurassien.

[> Retrouvez l'article sur le site officiel de l'Etat de Vaud](#)